



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement: Pas de Calais

Question écrite n° 36402

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des collèges du Pas-de-Calais dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 1988. Il est en effet envisagé de procéder à la suppression de 128 postes de professeurs dans les établissements du 1er cycle de l'enseignement secondaire. Cette mesure, si elle devenait effective, serait de nature à porter gravement préjudice aux conditions d'enseignement de plusieurs disciplines en ne permettant pas l'application des horaires et instructions officiels. De plus, une telle démarche consisterait à remettre en cause le processus de rénovation des collèges qui, grâce à la mise en œuvre d'aides pédagogiques différenciées et de soutien, constitue un élément moteur pour une meilleure adaptation des adolescents à leur scolarité. En outre, alors que le Pas-de-Calais est l'un des départements français les plus touchés par le chômage et dont une partie importante de la population souffre de retards scolaires et de carences en matière de qualification, les suppressions de postes programmées pour la prochaine rentrée s'inscrivent en complète contradiction avec les déclarations gouvernementales à propos de la priorité accordée à la formation des jeunes et à la lutte contre l'échec scolaire. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour donner aux collèges du Pas-de-Calais les moyens supplémentaires indispensables dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 1988.

Texte de la réponse

Reponse. - Le budget de l'éducation nationale pour 1988 (section scolaire) confirme le caractère prioritaire que le Gouvernement attache à l'action éducative et à la formation des jeunes par une progression de ses crédits double de celle du budget de l'État dans son ensemble. Dans le domaine des emplois du second degré, 3 100 emplois d'enseignement et d'encadrement ainsi que 7 000 heures supplémentaires sont créés au budget initial, auxquels s'ajoutent 25 000 heures supplémentaires autorisées à titre exceptionnel afin de faire face à la montée croissante d'effectifs d'élèves dans les lycées, signe de l'élevation indispensable du niveau de formation. L'administration centrale a reparti les moyens d'enseignement selon deux dispositifs : l'un consistant à attribuer aux académies des dotations globalisées pour l'ensemble des trois sections des deux cycles (collèges, lycées, lycées professionnels) et qui doivent faire l'objet d'une mise en place déconcentrées dans les académies ; l'autre, de type contractuel, afin de soutenir les efforts des académies pour répondre aux objectifs nationaux en faveur des enseignements artistiques, scientifiques et postbaccalauréat. L'académie de Lille a ainsi bénéficié, au titre de la répartition globalisée, de 7 300 heures d'enseignement équivalent à deux cent trente-quatre emplois et 3 556 heures supplémentaires/année, et, au titre de la distribution contractuelle, de cinq emplois de professeurs certifiés d'arts plastiques, quarante-trois équivalents-emplois pour le développement des filières scientifiques et quatorze emplois pour les classes postbaccalauréat. Cette dotation s'est ajoutée aux moyens très importants mis à la disposition de l'académie pour la préparation des rentrées 1987 (9 434 heures d'enseignement équivalent à cinq cent treize emplois, douze postes pour l'ouverture des classes postbaccalauréat, huit postes pour l'espace éducatif) et 1986 (cent soixante-cinq emplois au titre des collèges et quatre cent quatre-vingt-sept au titre des lycées). Si l'administration centrale a ainsi arrêté les dotations de chaque académie, c'est aux recteurs, pour les lycées, et aux inspecteurs d'académie, pour les collèges, qu'il appartient maintenant de

repartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura préalablement affectées à l'ensemble des collèges et, pour ces derniers, à chacun des départements de son académie. On notera à cet égard que l'évolution contrastée des effectifs des élèves dans les collèges et les lycées impose un effort de gestion destiné à donner sa pleine efficacité au potentiel existant et pouvant dès lors impliquer des transferts de moyens entre collèges et lycées, entre départements, entre établissements. S'agissant donc de la préparation de la rentrée 1988 dans les collèges du Pas-de-Calais, l'intervenant est invité à prendre directement l'attache du recteur de Lille, seul en mesure de préciser la façon dont il a apprécié la situation de ce département au regard de celle des autres départements de son académie et les conséquences qu'il en a tirées lors de la répartition des moyens.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36402

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 661

Réponse publiée le : 21 mars 1988, page 1287